

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD187-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	71
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 14 décembre 2018

LE 20 décembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISSION LOCALE ET A LA MAISON DE L'EMPLOI POUR 2019

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULIER, DORET, PAUL, SALOMON.

MM. MOTTIER, COURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, DENI, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, GIRADEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON TALLET, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : SALINIER, KERGOAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM.: BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY LACOSTE, MERILLOU, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LOURD, REYNE GRELLETY, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LECOMTE
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. ROUSSARIE	M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. FRADON
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. MONTORIOL	Pouvoir à	Mme FAURE			
M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS			
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. LE ROUX			

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISSION LOCALE ET A LA MAISON DE L'EMPLOI POUR 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que par une délibération en date du 28 avril 2016, le Grand Périgueux a approuvé le portage institutionnel de la Maison de l'Emploi, de l'Espace Économie Emploi et de la Mission Locale à compter du 1er janvier 2017.

Que par une délibération en date du 1er juin 2017 le Grand Périgueux a décidé de se substituer aux communes pour le versement des subventions d'exploitation à ces deux associations.

Que par une délibération en date du 29 mars 2018 le Grand Périgueux a décidé de verser une subvention de 96 000 € à la Maison de l'Emploi et de 122 843 € à la Mission Locale.

Considérant que pour 2019 les participations seraient les suivantes :

- Maison de l'emploi du Grand Périgueux

Que pour 2019, le Grand Périgueux va verser à la Maison de l'Emploi une subvention identique à 2018 de 96 000 € correspondant à :

- 31 000 €, pour la Maison de l'emploi ;
- 51 000 € pour le PLIE (participation qui était déjà versée par le Grand Périgueux, pour une participation de 0.50 € par habitant) ;
- 14 000 €, pour des actions liées à des actions spécifiques à la Politique de la Ville et à la fabrique à entreprendre, dispositif d'incitation à la création d'entreprises dans les quartiers, mis en place avec le Caisse des Dépôts et Consignations et les chambres consulaires.

Dépenses		Recettes	
Achats	46 000,00 €	Etat	55 000,00 €
Services extérieurs	180 350,00 €	Union Européenne (FSE)	251 000,00 €
Autres services extérieurs	27 800,00 €	Région	38 442,00 €
Personnel	290 000 €	Grand Périgueux	96 000,00 €
Impôts/taxes	4 000,00 €	Département	23 100,00 €
Charges financières	4 000,00 €	Caisse des Dépôts et Consignations	33 000,00 €
Divers	5 500,00 €	Services refacturés	28 638,00 €
		Divers	32 470,00 €
Total	557 650,00 €	Total 557 650,00 €	557 650,00 €

- Mission Locale du Grand Périgueux

Que pour 2019, le Grand Périgueux va verser à la Mission Locale une subvention identique à 2018 de 122 843 € correspondant au versement d'une cotisation de 0,80 € par habitant, soit un montant de 81 843 € et au montant du loyer versé par la Mission Locale à la Ville de Périgueux : 41 000 €.

		Recettes	
Achats	11 000,00 €	Etat	572 963,00€
Services extérieurs	77 906,00 €	Union Européenne (FSE)	63 078,00 €
Autres services extérieurs	67 668,00 €	Région	139 861,00 €
Personnel	814 973,00 €	Grand Périgueux	122 843,00 €
Dotation aux amortissements	2 500,00 €	Département	31 000,00 €
		Agence Régionale de Santé	8 000,00 €
		Divers	36 302,00 €
Total	974 047,00 €	Total	974 047,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de verser :
 - à la Maison de l'emploi du Grand Périgueux une subvention de 96 000 € ;
 - à la Mission locale du grand Périgueux une subvention de 122 843 €.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ces versements.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 8 JAN. 2019	Pour extrait conforme	1 8 JAN. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 8 JAN. 2019	Périgueux, le	1 8 JAN. 2019


 Le Président
 Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 22/01/2019

Reçu en préfecture le 22/01/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20181220-DD1872018-DE